

**Dépôt : Sam Tanson**  
Débat sur l'état de la nation

Luxembourg, le 12 juin 2024

3

### MOTION

#### **relative à une réforme fiscale écologique, sociale et équitable**

**La Chambre des Député.e.s,**

#### **considérant**

- l'augmentation du taux de risque de pauvreté à 19% en 2023, les ménages monoparentaux étant particulièrement touchés ;
- la difficulté pour une part croissante de la population de se loger au Luxembourg face aux prix toujours élevés sur le marché privé et le manque d'offre de logements ;
- l'importance de financer des investissements publics considérables au cours des prochaines années notamment dans la transition énergétique, le logement abordable et la mobilité durable ;
- la nécessité de renforcer la transition écologique en soutenant des investissements privés ;
- la situation économique actuelle marquée par une stagnation de l'économie dans un contexte international difficile ;

#### **invite le Gouvernement**

- à préparer une réforme fiscale écologique, sociale et équitable en vue de son implémentation pour l'année 2025 ;
- à combattre la pauvreté en réduisant la charge fiscale des ménages à bas et moyens revenus par des mesures fiscales ciblées par l'augmentation des crédits d'impôts salariés, indépendants, pensionnés, monoparental et salaire social minimum ;
- à garantir plus de justice fiscale tout en mobilisant des recettes supplémentaires pour financer des investissements d'avenir par l'augmentation du taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à 45% et par l'introduction d'une imposition des plus-values immobilières réalisées suite à des décisions

administratives, comme p.ex. l'augmentation de la densité permise au niveau d'un terrain à bâtir ;

- à combattre la crise du logement par l'augmentation de l'offre de logements en priorisant la mise en œuvre des projets de l'impôt à la mobilisation de terrains et de l'impôt sur la non-occupation de logements ;
- à renforcer les efforts en matière de transition écologique et de finance durable en favorisant fiscalement les investissements des personnes physiques dans des activités durables telles que définies par la taxonomie européenne, hors nucléaire et gaz naturel ;
- à soutenir davantage les entreprises dans la transition écologique en préférant l'introduction d'avantages fiscaux supplémentaires favorisant des investissements dans l'économie circulaire, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, etc. à une diminution générale et non-ciblée du taux d'imposition de l'impôt sur le revenu des collectivités.



François Bausch



Joëlle Welfring



Sam Tanson



Neris Sebovic